



WARLUS - INFOS

SECRETARIAT DE LA MAIRIE – PERMANENCES DES ELUS



L'entrée aménagée

Après divers travaux, le secrétariat de la Mairie est désormais installé au rez-de-chaussée, devenant ainsi accessible aux personnes à mobilité réduite, une rampe ayant également été constituée à l'extérieur, en remplacement de la marche de la porte d'entrée principale.

Le secrétariat de Mairie, assuré par Madame Martine ACCART, est ouvert au public deux fois par semaine :

- Le lundi de 17 heures à 19 heures
- Le jeudi de 16 heures 30 à 18 heures 30

Madame le Maire et ses adjoints sont présents en Mairie le lundi de 17 à 19 heures. Mais il est également possible de solliciter un rendez-vous du lundi au vendredi de 17 heures à 19 heures avec Madame le Maire ou l'un des adjoints. Quel que soit le sujet que vous souhaitez aborder, il est préférable de prendre rendez-vous en indiquant le motif de l'entrevue souhaitée, de façon à mieux préparer le dossier éventuellement, ou à effectuer des recherches préalables pour vous apporter une réponse satisfaisante.

Il est toujours possible de contacter le secrétariat au **03 21 58 20 71** même en dehors des heures de permanence, et de laisser un message sur la boîte vocale au même numéro, ou d'envoyer un mail à l'adresse :

commune-de-warlus@orange.fr



Le secrétariat

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La réunion de rentrée du Conseil Municipal a été fixée au **lundi 7 septembre 2020 à 19 heures 30** à la salle polyvalente. Conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordre du jour détaillé a été communiqué aux conseillers municipaux et affiché au panneau extérieur de la mairie. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour concernent l'aménagement de sanitaires pour personnes à mobilité réduite dans la salle polyvalente et l'examen de divers devis.

NOUVEAUX HABITANTS

Nous avons constaté que de nouveaux habitants s'étaient installés dans notre commune. Nous leur souhaitons la bienvenue. Cependant, pour une bonne tenue de nos fichiers administratifs, des listes électorales, et pour une bonne organisation de la vie communale, il est rappelé que dans ce cas, il convient qu'un membre de chaque nouveau foyer passe en Mairie avec son livret de famille, pendant les horaires de permanence, mentionnés en page 1 du présent bulletin, ou envoie une copie du livret à l'adresse mail de la Mairie : commune-de-warlus@orange.fr

Il est également possible de prendre rendez-vous au **03 21 58 20 71**

CAMPAGNE DE CHASSE 2020-2021



La période de la chasse à tir est fixée pour le département du Pas-de-Calais du **20 septembre 2020 à 10 heures au 28 février 2021 à 18 heures, mais tout le gibier n'est pas chassable pendant cette période**, en particulier les espèces mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2020, faisant l'objet d'un plan de gestion départemental et dont les dates de clôture sont différentes (lièvre, lapin de garenne, perdrix grise, faisan commun...). Les chasseurs sont donc tenus de respecter scrupuleusement cet arrêté.

Dans le cadre du respect mutuel et pour le bien-être de tous les Warlusiens, il est demandé aux chasseurs de rester éloignés à plus de 150 mètres des habitations, du cimetière et de toutes les pâtures occupées par des équidés, bovins ou caprins.

Il est également demandé aux promeneurs ou sportifs de rester vigilants quand ils empruntent les chemins de campagne en cette période.

GUIDE DES SAVOIR-FAIRE WARLUSIENS



Le guide des savoir-faire, initié par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, a été distribué en même temps que le Warlus-Infos n° 3 du 31 juillet 2020. Cette édition a été réalisée sur la base du volontariat de tous les commerçants et artisans, suite à un appel à candidatures de la CCCA.

Cependant, certains Warlusiens exerçant ces métiers se sont étonnés de ne pas figurer dans ce fascicule. C'est pourquoi notre commune a décidé d'effectuer un relevé exhaustif des entreprises et professionnels warlusiens. Il s'agit bien entendu des commerçants et artisans, des professions médicales, paramédicales et de services.

Ce recensement concerne donc toutes les personnes habitant notre village et qui souhaitent faire connaître leur activité professionnelle. Afin d'effectuer ce relevé, une fiche spécifique est à retirer à la Mairie à compter du 15 septembre et à redéposer en Mairie en y joignant éventuellement une carte, un logo, ou une photo représentative de l'entreprise avant le 15 octobre prochain (cette démarche peut être effectuée par voie dématérialisée).

A partir de ces informations, nous pourrions dresser une liste communale par métiers et la diffuser localement, voire à l'extérieur de la commune, sauf en cas d'opposition au moment de ce recensement. Elle pourra être mise en ligne sur le site de la commune que nous envisageons de remettre à jour. En fonction du nombre de réponses, nous pourrions éventuellement éditer une plaquette communale. Bien entendu, au niveau de la commune, cette démarche reste gratuite.

RECUPERATEURS DE VERRE ET DECHETS



INADMISSIBLE !!!

La commune est dotée de deux colonnes à verre :

- L'une dans l'impasse près de la mairie
- L'autre dans l'ancienne rue d'Arras

Cette dernière a été réinstallée sur le socle en béton initialement utilisé, de façon à éviter aux usagers de marcher dans la boue par temps humide ou pluvieux.

Il a récemment été constaté que du verre cassé et des déchets n'ayant aucune raison d'être déposés là, parce que relevant du conteneur à couvercle jaune (cartons) ou de la poubelle grise (déchets ménagers), jonchaient le sol à proximité de ce conteneur de verre de l'ancienne rue d'Arras. Il est rappelé que les colonnes à verre doivent recevoir uniquement les bouteilles et pots en verre, à l'exception de tout autre objet.



En particulier, les lampes et ampoules qui se recyclent ont des formes très variables (lampes fluo-compactes, tubes fluorescents, lampes à LED, lampes à sodium haute pression) mais elles portent toutes (ou leur emballage) le symbole « poubelle barrée » signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères ni dans les conteneurs à verre, mais déposées, soit dans l'une des déchèteries du SMAV, soit dans les bacs de recyclage prévus à cet effet en magasin. Tout magasin qui vend des lampes ou ampoules a en effet l'obligation de reprendre celles usagées.



Les lampes ne portant pas ce symbole ne se recyclent pas et doivent donc être jetées avec les ordures ménagères (conteneur gris).



Nous en appelons au civisme de chacun pour respecter les consignes habituelles de tri, mais également pour éviter tout dépôt sauvage de déchets.

Il s'agit d'une question de respect mutuel entre toutes les personnes utilisant ces installations, d'autant que des solutions existent pour chaque type de déchets, sans qu'il soit besoin de « s'en débarrasser » n'importe où et n'importe comment. Ces pratiques sont inadmissibles et n'honorent pas leurs auteurs.

Voici quelques exemples de lampes qui se recyclent :



Ces modèles sont à déposer en déchèterie ou dans les bacs de recyclage prévus à cet effet en magasin

ENGAGEMENT VERT

Notre commune utilise le gaz propane pour le chauffage et la production d'eau chaude (mairie et salle polyvalente). Le contrat nous liant à PRIMAGAZ, notre fournisseur, a été renégocié, en optant pour le BIOPROPANE. Cette démarche a un double effet, bénéfique pour l'environnement et pour les finances communales :

- Diminution de 78 % des émissions de CO2
- Gain annuel estimé à environ 25 % par rapport à la consommation 2019



et économique !

JOURNEES DU PATRIMOINE



La 37^{ème} édition des journées du patrimoine est prévue les 19 et 20 septembre prochains sur le thème « **Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie !** »

A cette occasion, Mme Charlotte DELAPORTE et M. Jean Pierre DELAPORTE ouvrent leur château au public uniquement le **dimanche 20 septembre de 14 h 00 à 18 h 30**. La construction de cet édifice date des XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Situé au cœur d'un parc de treize hectares d'arbres centenaires et bicentenaires il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Au programme de cette année :

- Exposition avec évocation du château pendant la troisième bataille d'Artois en Septembre 1915, et des grands hommes qui y sont venus : le Président POINCARE, le Maréchal JOFFRE, le Général FOCH
- Visite guidée du parc et exposé d'un intervenant sur ses arbres centenaires et bicentenaires
- Peintres dans le parc du château
- Accueil par les propriétaires et discussion autour d'une tasse de café ou de thé.
- Entrée : 4,50 € (gratuit pour les moins de 16 ans)

AMENAGEMENT DU TERRAIN DE BOULES



Les travaux d'aménagement du boulo-drome votés sous l'ancienne mandature sont enfin réalisés après un retard de plusieurs mois, dû à la situation sanitaire, au confinement et à l'indisponibilité de l'entreprise en résultant.

Ces quatre terrains de boules sont à la disposition de l'ensemble des habitants de la commune.

Pour l'inauguration de cet équipement rénové et agrandi, un tournoi sera organisé par la municipalité cet automne, si les conditions sanitaires le permettent.

Si des Warlusiennes et Warlusiens envisagent de fonder un club de boulistes, ils recevront bien entendu un avis favorable ainsi que le soutien et l'aide de la municipalité.



16 ANS : LE MOMENT DU RECENSEMENT

- Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?
- Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** à 18 ans et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ? Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.
C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

LA LIGNE DE BUS WARLUS-ARRAS & ARRAS-WARLUS



Créé en 1994, le réseau COLVERT a cédé sa place en 2014 au réseau OSCAR bus qui continue à assurer la quarantaine de lignes interurbaines régulières et quelques centaines de circuits scolaires. Tout usager disposant d'un titre de transport valide peut profiter de l'étendue du réseau.

Le titre de transport du réseau OSCAR bus coûte 1€ TTC par trajet. Les tickets sont disponibles à bord et peuvent aussi bien être achetés à l'unité ou sous forme de carnet de 10 voyages.

Le tarif de l'abonnement mensuel tout public est fixé à 40€. Le réseau OSCAR est subventionné par la région Hauts-de-France en ce qui concerne le transport scolaire qui est gratuit.

Notre commune bénéficie des trajets de cars du réseau OSCAR de la ligne n° 520 qui relie AUXI-LE-CHATEAU à ARRAS. Des renseignements complémentaires sont consultables sur le site : transports.hautsdefrance.fr, puis cliquer sur l'icône « autocar » ou « transport scolaire », puis sur le département et on accède aux tarifs et aux horaires.

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN



Les cours hebdomadaires de gymnastique d'entretien organisés par l'A.E.P.G.E. (Association d'Education Populaire de Gymnastique d'Entretien) à la salle polyvalente le lundi de 18 h 15 à 19 h 15 reprendront **le 28 Septembre** à 18 h 15 avec inscriptions échelonnées à partir de 17 h 30.

Le masque est obligatoire pour tout déplacement dans la salle et pourra être retiré sur le tapis. Chaque participant doit venir avec son tapis et du gel hydro-alcoolique. Pour

permettre la traçabilité d'éventuels cas de COVID-19, chaque personne ne pourra s'inscrire qu'à un seul cours et donc toujours participer à ce même cours (consignes de l'Agence Régionale de Santé). La cotisation est fixée à 76 €. Un certificat médical et une photo sont nécessaires.

Les personnes intéressées peuvent se connecter au site de l'AEPGE pour obtenir de plus amples renseignements : aepge.pagesperso-orange.fr ou Facebook : **gym aepge** ou appeler au 03 21 58 19 49 après 20 heures.

LA GYM DOUCE POUR LES SENIORS



Le programme « Bien vieillir » piloté par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, s'adresse aux seniors. Les ateliers sont basés sur le maintien des capacités de la personne et de son équilibre. L'animation est réalisée par un professeur d'activités physiques adaptées de l'association SIEL BLEU (Sports, Initiatives Et Loisirs).

Pendant la saison 2019-2020, des séances avaient lieu tous les mercredis matin à la salle polyvalente de Warlus de 10 heures 15 à 11 heures 15, y compris pendant les vacances scolaires. Mais ce programme

a dû être interrompu en mars 2020 en raison de la crise sanitaire.

Après une concertation entre la CCCA, le prestataire SIEL BLEU et les responsables des cours, la date du **mercredi 23 Septembre** a été retenue pour la reprise de cette activité avec le groupe de Warlus. Durant ces séances, les recommandations sanitaires devront être respectées : port du masque, distanciation physique dans la salle, gel hydro-alcoolique, aération des locaux... Les participants devront venir avec leur masque et leur gel.

Pour tout renseignement complémentaire voir <https://campagnesartois.fr/animations/seniors> et pour les inscriptions s'adresser au service organisateur, par téléphone au **03 21 220 200** ou par mail à alexandre.pennequin@campagnesartois.fr

VIGILANCE SECHERESSE

Avec un déficit de pluie de 55 % en Juillet, des nappes souterraines en baisse et des débits contrastés pour les différents cours d'eau de la région, la sécheresse s'est aggravée au mois de Juillet dernier. Cette situation a motivé le renforcement des arrêtés sécheresse pris antérieurement.

C'est pourquoi, par arrêté du 27 Juillet 2020, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a décidé de prolonger l'état de vigilance sécheresse de notre département **jusqu'au 30 Octobre 2020**.

Il appelle, à nouveau, les citoyens, les collectivités et les professionnels à réduire les usages de l'eau qui ne sont pas indispensables afin d'éviter de porter atteinte à la ressource en eau, patrimoine commun et bien précieux pour chacun.

En cas d'aggravation des conditions hydrologiques et météorologiques, des mesures plus restrictives pourraient être activées par arrêté préfectoral.

Seule une amélioration de la situation des ressources en eau pourrait conduire à l'abrogation de l'arrêté prolongeant l'état de vigilance sécheresse jusque fin Octobre.

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Un mois et demi pour donner votre avis sur la gestion de la ressource en eau



Une consultation publique est organisée entre le 31 août et le 17 octobre 2020 sur la stratégie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Scarpe amont. Le SAGE est un document qui donne des orientations et prescriptions pour la gestion de l'eau sur un territoire de 86 communes auquel notre village appartient. Il concerne La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, celle d'Osartis-Marquion, la Communauté Urbaine d'Arras et six communes de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Ce dossier est actuellement porté par la Communauté Urbaine d'Arras, avec une forte implication de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Rendre un avis sur la stratégie du SAGE, c'est peser aujourd'hui sur la façon dont la ressource en eau et les milieux naturels seront gérés demain. Par votre participation aux réunions publiques ou vos contributions en ligne ou par courrier, vous avez la possibilité de faire entendre votre voix sur ce sujet crucial pour notre avenir.

Comment participer ?

- Une plateforme en ligne permet de consulter l'ensemble des documents et de donner votre avis :

sage-scarpeamont.jeparticipe.net

Ce lien est directement accessible par notre site internet warlus.fr

- 4 réunions publiques permettront de présenter le projet et d'en débattre (Inscription obligatoire auprès de l'animatrice du SAGE : g.bernardeau@cu-arras.org ou **03.21.21.01.57**)
 - ❖ Vendredi 18 septembre, 18h-20h, Arras
 - ❖ Mercredi 23 septembre, 18h-20h, Lattre-Saint-Quentin
 - ❖ Lundi 28 septembre, 18h-20h, Vitry-en-Artois
 - ❖ Mercredi 30 septembre, 18h-20h, Berles-Monchel
- Vous pouvez également contacter directement le garant, désigné par la Commission nationale du débat public : bernard.fery@garant-cndp.fr

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La SAS EUROMETHA a déposé en Préfecture une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un technocentre régional de la méthanisation, rue Henri Becquerel – 62223 SAINT LAURENT BLANGY.

Conformément au Code de l'Environnement, ce dossier est soumis à consultation du public. Il est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de SAINT LAURENT BLANGY du lundi 24 août au vendredi 25 septembre 2020 inclus. **Le plan des parcelles concernées par l'épandage des digestats sur le territoire de Warlus est affiché sur le panneau extérieur de la mairie.**

Chacun peut faire part de ses observations dans les délais de consultation sus-visés, soit en mairie de SAINT LAURENT BLANGY, soit par courrier adressé à la Préfecture, soit par voie électronique à l'adresse : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr

RAID'DINGUE DE L'ARTOIS 2020

Le Raid Dingue de l'Artois 2020 aura lieu les **12 et 13 septembre 2020** à Duisans. Plusieurs activités sportives sont prévues sur 2 jours : VTT, Trail, Run and Bike, Course d'Orientation....

Le Raid Juniors pour 2 catégories : 8-12 ans et 13-15 ans.

L'esprit du Raid'Dingue de l'Artois :

Le Raid Dingue de l'Artois propose différentes activités sportives : VTT, Trail, Course d'Orientation, Run and Bike... mais également des épreuves surprises ! Au delà de l'aspect sportif et du dépassement de soi, le Raid Dingue de l'Artois est un rendez-vous convivial et festif ! Grâce à cet événement, les organisateurs font également partager notre patrimoine local : châteaux, bois, sentiers de randonnée....

C'est pour cette raison que plusieurs villages seront traversés lors de ces « épreuves sportives ». L'itinéraire prévu passe par notre commune de Warlus le **dimanche 13 Septembre**.

En particulier, ces épreuves emprunteront les rues et chemins suivants : Les participants arriveront par le chemin de St Omer en venant de Berneville, puis ils traverseront la RD 59, se dirigeront vers la rue de St Omer, passeront devant le calvaire, emprunteront une partie de la rue d'Agnez, et partiront vers le chemin du bois Caron (jardins communaux).

Il est demandé aux riverains de la rue de St Omer et aux promeneurs qui empruntent ces chemins de faire preuve de courtoisie, de se conformer aux indications des bénévoles assurant la sécurité du parcours, et de bien vouloir accepter les excuses de l'équipe organisatrice pour la gêne que pourrait occasionner cette manifestation.

Il n'est plus possible de s'inscrire en ligne pour cette année, mais les détails de ces animations peuvent être obtenus, notamment sur la répartition des stands et les espaces de stationnement dans la commune de Duisans, sur le site : <https://campagnesartois.fr/animations/sport>

Le Conseil Municipal vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée 2020

Prenez soin de vous et des autres en respectant les gestes barrières
